

Nos réf. : PK/JD/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 06/12/2010	L'an deux mil dix le quatorze décembre à dix huit heures trente
DATE D’AFFICHAGE : 14/12/2010	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	Présents : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : <i>Opération Ravalement de façades 2010</i>	Excusés : PETIT Betty a donné procuration à RENOUX Alain, PARRAIN Carole a donné procuration à PERRON Danièle, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, GIRARD Jean-Claude a donné procuration à PAGNOT Pascal, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel. Monsieur Christian BELZ est nommé secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » en date du 27 septembre 2010 ayant pour objectif d’impulser une politique dynamique et ambitieuse de ravalement de façades à savoir :

- La mise en valeur des façades repose essentiellement sur le volontariat des propriétaires privés et la subvention communale a pour but d’aider à la valorisation du paysage urbain.
- Le montant de la subvention est fixé à 15% du montant hors taxe avec un plafond de 2 000 €.
- Seules les façades vues de l’espace public sont aidées.
- Respect des critères suivants :
 - Respect des préconisations du Conseil Couleur.
 - Travaux concernant l’intégralité des façades.
 - Travaux réalisés par de artisans ou entreprises inscrits au registre du commerce.
 - Garantie décennale obligatoire.

Les secteurs concernés sont : RD 663, Emaillerie, Route d’accès au Mont-Bart, Rues du Puits, des Lilas, Bellevue, des Fleurs.

Pour 2010, la somme de 5 000 € est inscrite au Budget Primitif Article 2042.

La Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » est chargée d’étudier chaque demande et de dresser l’état des subventions à verser.

Le Conseil Municipal, l’exposé de Madame le Maire entendu, par 0 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE, 27 VOIX POUR décide la mise en place de cette opération « Ravalement de façades ».

(Rapport de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » en annexe).

- Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 14/12/10
 Publié le 14/12/10.....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire

Rapport de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » du 27 septembre 2010
Opération ravalement de façades 2010

Dossier n°1

SOLO Madeleine
52 rue des Cerisiers
Maison mitoyenne dont la façade principale donne sur la rue des Cerisiers, ravalée dans le respect des préconisations du Conseil Couleur.
Les travaux ont été réalisés par une entreprise inscrite au registre des Métiers du Commerce.
Le montant des travaux de ravalement retenu est de : 17 535,55 € HT.
Le montant retenu pour le calcul de la subvention est de : 17 535,55 € HT.
Subvention accordée : $17\,535,55 \text{ €} \times 0,15 = \mathbf{2\,630,33 \text{ €}}$ ramenée à **2 000 € plafond maxi de la subvention.**

Dossier n°2

BESSON Jacky
3 rue des Fleurs
Ancienne ferme repeinte dans son intégralité.
Les travaux ont été réalisés par une entreprise inscrite au registre des Métiers du Commerce.
Deux façades retenues : côté rue des Fleurs, pignon côté Temple.
Le montant des travaux de ravalement retenu est de : 12 458,76 € HT.
Le montant retenu pour le calcul de la subvention est de : 12 458,76 € HT.
Subvention accordée : $12\,458,76 \text{ € HT} \times 0,15 = \mathbf{1\,868,81 \text{ €}}$.